



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

Dixième Réunion des Présidentes de parlement L'INNOVATION AU SERVICE DE L'EGALITE DES SEXES : *Faire du développement, de la paix et de la démocratie une réalité pour les femmes comme les hommes*

Siège de l'ONU, New York, 29-30 août 2015
Organisée par l'Union interparlementaire

Rapport succinct

**Par Mme S.B. Hanoomanjee, Présidente de
l'Assemblée nationale (île Maurice)**

Nous, Présidentes de parlement de 23 pays, nous sommes rassemblées du 29 au 30 août 2015 à l'occasion de notre 10^{ème} Réunion des Présidentes de parlement, organisée par l'Union interparlementaire (UIP) au siège des Nations Unies à New York.

Nous avons débattu de "L'innovation au service de l'égalité des sexes", afin de définir des stratégies et des actions permettant d'accélérer les progrès. Nos travaux devaient également apporter une contribution aux délibérations et conclusions de la quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement.

L'égalité entre hommes et femmes est au cœur de la démocratie, de la paix et du développement durable. Elle est affaire de droits de l'homme, de dignité humaine et de bonne gouvernance. Or, s'il est indéniable que des progrès ont été accomplis à maints égards et dans des milieux divers, aucun pays ne peut se targuer, aujourd'hui, d'avoir instauré pleinement la parité. Les femmes représentent la moitié de la population mondiale, mais il n'y a que deux parlements ayant une majorité de femmes parmi leurs membres (le Rwanda et la Bolivie), et un seul un nombre égal d'hommes et de femmes (Andorre). Les femmes ne constituent, aujourd'hui encore, que 22 pour cent des parlementaires dans le monde et 16 pour cent des Présidentes de parlement. Elles ont systématiquement un salaire inférieur à celui des hommes à travail égal, et des millions de filles sont empêchées de fréquenter l'école. Les violences faites aux femmes restent un fléau dans chaque pays et au plan international.

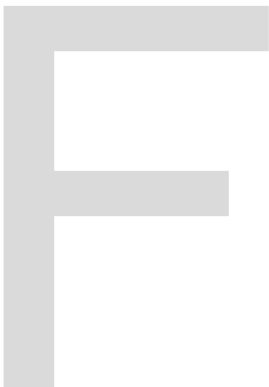
L'inégalité entre hommes et femmes tire tous nos pays vers le bas ; aussi est-il important pour nous tous – hommes et femmes – d'y remédier au moment où nous nous apprêtons à adopter les objectifs de développement durable et à prendre l'engagement de les réaliser.

Le pouvoir de l'action collective

Nous croyons fermement en le pouvoir du changement et de l'action collective.

Encore faut-il, pour que ce pouvoir du changement agisse pleinement, que la part des femmes en politique soit égale à celle des hommes. Il ne peut y avoir de démocratie sans égalité entre les hommes et les femmes en matière de décision, à tous les niveaux et dans tous les milieux. La définition des politiques reste déficiente tant qu'elle n'est pas suffisamment représentative et inclusive.

Les mesures d'action affirmative ont permis – et permettent encore – des avancées. Mais pour qu'elles donnent leur pleine mesure, il faut de la volonté politique et une application sans faille. Dans nos parlements et nos gouvernements, nous devons ouvrir tous les domaines, y compris les finances et la défense, à la contribution des femmes. Nous devons aussi veiller à ce que



l'environnement du travail soit propice à la participation des hommes et des femmes et faire des institutions, notamment des parlements, des structures soucieuses de parité.

Le pouvoir du changement dépend aussi de notre action collective. La solidarité entre femmes a souvent été la clé de la réussite dans la marche vers la parité. Le partage des expériences et la définition en commun de stratégies constituent la première étape. La seconde consiste en la création de plateformes pour l'action commune, comme les groupes interpartis de femmes parlementaires.

Mais nous avons la conviction, toutefois, que l'action collective ne doit pas être le pré carré des femmes ; les hommes, les garçons et les filles doivent en être aussi des parties prenantes et des partenaires. En tant que dirigeantes, nous devons inviter nos collègues hommes à être sur la brèche, à nos côtés, dans cette marche commune vers l'égalité. A cet égard, nous saluons les campagnes telles que *Mon pouvoir pour le pouvoir des femmes*, organisée par l'UIP, ou la campagne *He for She* de l'ONU Femmes, car elles suscitent le débat et l'action.

Nous invitons les Présidents de parlement et les hommes parlementaires à se mobiliser en faveur de l'égalité des sexes, à expliquer aux garçons et aux hommes que nos pays et notre monde ont tout à gagner de l'égalité des chances et des droits ; nous les invitons à donner l'exemple en condamnant toutes les formes de discrimination, les préjugés et les violences faites aux femmes.

Investir dans l'accèsion des femmes aux responsabilités

L'accèsion des femmes aux responsabilités est l'une des conditions du progrès. Tant que des inégalités entre hommes et femmes subsisteront dans l'économie, la famille, l'école ou l'université, les sciences ou l'accès à la technologie, tous nos pays resteront en deçà de leurs potentialités. Il faut donc que les politiques soucieuses de parité deviennent la norme et non l'exception.

Les droits de femmes ne peuvent avoir été oubliés avant même d'être une réalité. Pourtant beaucoup de femmes ne connaissent pas leurs droits fondamentaux. Il faut de l'éducation et de la sensibilisation pour que les femmes sachent qu'elles ont des droits socio-économiques, culturels, civiques et politiques. Ce savoir doit parvenir à toutes les femmes, notamment les plus vulnérables comme celles qui vivent en zone rurale, les handicapées et les pauvres.

L'accèsion des femmes aux responsabilités économiques est une priorité, sans quoi les femmes ne pourront s'épanouir et contribuer au développement de leur pays, d'autant qu'elles sont plus exposées aux abus et aux discriminations. Nous devons définir des politiques et des lois qui garantissent aux femmes l'accès à la propriété et aux droits fonciers, ainsi qu'aux prêts.

Changer les mentalités

Le changement rapide que nous appelons de nos vœux en faveur de la parité, implique une remise en cause des façons de penser et un changement des mentalités.

Il existe, en effet, des usages et des croyances culturelles tenaces et profonds qui freinent l'instauration de l'égalité dans tous les domaines et tous les pays. Il nous faut donc redoubler d'efforts, individuellement et collectivement, pour changer les mentalités et contester les rôles traditionnels et sociaux impartis aux hommes et aux femmes.

La communication est au cœur du changement. Les médias, dont les médias sociaux, doivent être mieux utilisés pour communiquer davantage en faveur de la parité. Ils peuvent être des outils puissants du changement s'ils sont employés de façon non discriminatoire, en évitant les stéréotypes. Nos parlements doivent définir des politiques de communication plus fortes sur l'égalité entre hommes et femmes, ouvrir des espaces au débat sur les plateformes électroniques et s'adresser directement aux communautés locales.

Il faut se faire un devoir de travailler étroitement avec les collectivités locales, de combler le fossé souvent ressenti entre les citoyens et leurs représentants. En rapprochant les parlements, notamment les Présidentes de parlement, des gens, on contribue au changement des mentalités. Il faut prendre plus de mesures visant à faciliter l'accès aux présidents de parlement, notamment pour leur poser des

questions, et développer les échanges entre les parlementaires et les citoyens, entre autres par le biais de parlements ruraux.

Mais le plus urgent est de s'adresser aux filles et aux garçons, de leur apprendre l'égalité des sexes. Nous avons la conviction que l'égalité entre hommes et femmes doit faire partie intégrante des programmes scolaires. En enseignant aux garçons et aux filles, dès le plus jeune âge, les droits de l'homme et la parité, on leur inculque un esprit de non-violence et de respect entre les sexes. Il faut aussi réexaminer les manuels pour en éliminer les stéréotypes. Au-delà du système éducatif, nos jeunes apprennent aussi lorsqu'ils voient des responsables des deux sexes, ainsi que les hommes et les femmes de leur entourage, donner l'exemple, promouvoir l'égalité et le respect dans leur discours, leur comportement et leurs actes.

Nous avons le pouvoir d'ouvrir un espace au débat et, en tant que responsables et Présidentes de parlement, il nous incombe de mettre les questions sensibles, carrément, au nombre des priorités politiques et publiques ; de lutter contre les tabous, d'encourager le dialogue et les échanges. Des questions qui, à ce jour, sont considérées comme relevant du domaine privé, telles que le viol conjugal ou le mariage des enfants, doivent être posées sur la scène publique si nous voulons corriger des usages et des comportements qui pèsent sur les femmes. Le débat est le point de départ pour construire la compréhension et induire véritablement un changement des mentalités. A nous de lancer et de conduire le dialogue.

Mettre fin aux violences faites aux femmes - Une priorité

La violation la plus flagrante des droits des femmes est la violence qu'elles subissent. Aucun pays n'en est exempt ; selon les dernières estimations mondiales et régionales de l'Organisation mondiale de la santé, une femme sur trois dans le monde a souffert de violences infligées par son partenaire intime, ou de violences sexuelles de la part de quelqu'un d'autre.

Que ce soit dans la vie publique ou privée, la violence à l'égard des femmes et des filles, dans toutes ses formes et manifestations, leur vole leur dignité, viole leurs droits fondamentaux, porte atteinte à leur santé, réduit leur productivité et les empêche de s'épanouir. En outre, elle a des conséquences néfastes sur la paix et la sécurité et freine le développement.

La lutte contre les violences faites aux femmes implique des changements profonds. Elle passe par une réflexion sur les relations de pouvoir et sur le patriarcat, par une transformation des mentalités, par la contestation des rôles sociaux et de stéréotypes qu'on a internalisés, y compris ceux concernant les hommes. Elle implique aussi que les femmes soient en mesure d'exercer des responsabilités et d'avoir la maîtrise de leur vie, de leur corps et de leur destinée.

La lutte contre les violences faites aux femmes implique des lois et des politiques globales, c'est-à-dire qui s'attaquent à toutes les formes de violence et portent sur la prévention, la répression et les réparations. De façon plus générale, un cadre juridique non discriminatoire et qui soutient l'accession des femmes aux responsabilités, tout en réprimant toutes les formes de discrimination, contribue à instaurer l'égalité des sexes et à éradiquer les violences faites aux femmes. L'action parlementaire et celle du gouvernement peuvent s'appuyer sur les engagements internationaux et régionaux, notamment sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention d'Istanbul.

Les discriminations et les violences à l'égard des femmes et des filles sont aggravées dans les situations de conflit. En s'attaquant aux causes profondes de ce mal, on contribue, en fin de compte, à l'édification de sociétés plus paisibles.

L'année 2015 marque le 15^{ème} anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité. C'est l'occasion parfaite pour dresser un bilan, diffuser les meilleures pratiques et renouveler les engagements en la matière. Rares sont les pays qui se sont dotés d'un plan national d'action relatif à cette résolution. Il nous faut donc agir dans notre pays et veiller à ce que les lois et les ressources nécessaires soient en place pour faciliter la mise en œuvre de cette résolution, et d'autres qui concernent les femmes, la paix et la sécurité.

Vu que les violations des droits des femmes se multiplient de façon alarmante à l'heure actuelle, dans les situations de conflit, nous devons agir aux niveaux national, régional et international pour protéger les femmes et veiller à ce que les victimes survivantes reçoivent l'aide dont elles ont besoin.

La prévention doit être développée, par la formation des missions de maintien de la paix à l'égalité des sexes et à la lutte contre les violences faites aux femmes. Ces missions devront comporter une unité chargée de répondre au mieux aux besoins des femmes et des filles qui font face à un risque accru de violences dans des situations de conflit. Certains pays innovent en envoyant des unités composées exclusivement de femmes aux zones de conflit, montrant clairement ainsi quelles doivent être les priorités. Ces missions doivent toujours répondre aux normes les plus élevées et rendre compte des crimes éventuellement commis.

Il faudra aussi mettre en place des systèmes d'alerte précoce, ou renforcer ceux qui existent, pour empêcher les violences. Dans des cas spécifiques, tels que des camps, des actions à l'intention des hommes, leur apportant soutien et attention, se sont avérées utiles.

Pour les victimes, ce qu'il faut surtout c'est veiller à ce qu'elles aient accès à la justice et à des réparations et à ce que les auteurs des crimes soient poursuivis. Les traumatismes après les conflits doivent être mieux pris en compte, dans le cadre d'une stratégie commune assurant à ceux qui en ont besoin les soins médicaux et les conseils leur permettant de se reconstruire.

L'instauration de l'égalité des sexes et l'éradication des violences faites aux femmes incombe aux hommes comme aux femmes. C'est une affaire publique. Les hommes font partie intégrante de la solution ; ils doivent prendre une part active au débat et agir pour les droits des femmes. La majorité silencieuse des hommes non violents doit se faire entendre, maintenant, et assumer ses responsabilités aux côtés des femmes.

Le contrôle parlementaire

En tant que Présidentes de parlement et parlementaires, nous devons parler haut et fort aux niveaux local et mondial. Nous demandons des comptes à nos gouvernements dans tous les domaines, alors nous devons aussi exercer cette fonction de contrôle sur la question de la parité. Nous devons examiner les politiques et les lois du point de vue de la parité et intégrer l'égalité des sexes à tous les niveaux du parlement.

A cette fin, il faut absolument disposer de données ventilées par sexe et d'études sur l'impact de l'action en faveur de la parité. Ces outils éclairent nos débats et nos décisions quel que soit le sujet dont nous sommes saisies. L'évaluation de la mise en œuvre des politiques, des lois et des plans d'action est une étape importante de l'action pour la parité. Nous devons tirer des conclusions et des orientations politiques d'après les enseignements tirés. Là encore, la volonté politique et l'engagement des responsables politiques sont essentiels.

Financement de l'égalité entre hommes et femmes

Indéniablement, l'égalité entre hommes et femmes nécessite des financements suffisants. La budgétisation soucieuse du genre doit devenir la norme car elle fournit un cadre complet et coordonné, permettant de fixer des objectifs d'égalité des sexes, d'allouer des ressources adéquates et de contrôler la progression.

La coopération pour le développement peut, et doit, prendre en compte la parité et produire des résultats dans ce domaine. Les institutions financières internationales peuvent grandement contribuer à mettre l'égalité des sexes au cœur des politiques, programmes et plans de développement.

Nous sommes convaincues qu'une action commune, coordonnée et forte produira le changement attendu, pour peu que les parlements et les parlementaires œuvrent de concert à un même objectif : instaurer l'égalité des sexes en une génération.